

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de l'accord de coopération économique et technique entre la France et l'Afghanistan signé à Caboul le 6 janvier 1959.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté, sans modification, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, dont la teneur suit :

Article unique.

Est autorisée la ratification de l'accord de coopération économique et technique entre la France et

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 659, 716 et In-8° 131.

Sénat : 240 (1959-1960) et 34 et 44 (1960-1961).

l'Afghanistan, signé à Caboul le 6 janvier 1959, et ses annexes dont le texte est joint à la présente loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 6 décembre 1960.

Le Président,

Signé : André MERIC.

NOTA. — Voir les documents annexés au n° 659 (Assemblée Nationale, 1^{re} législature).